

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

Tous les emballages et papiers



Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal



Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza



Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres

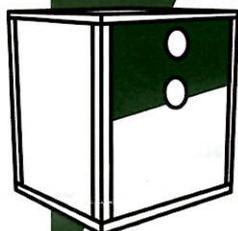


Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon



+ Tous les autres emballages en plastique
Pots de yaourt, barquettes en plastique, tube de dentifrice et de cosmétique, sacs plastiques, surfilmages

Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac.



Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum



Pots et bocaux en verre sans couvercle

Biodéchets



Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes



Marc de café, sachets de thé, essuie-tout



Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon

Ordures ménagères



Sacs d'ordures ménagères



Couches-culottes, lingettes



Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...



Vaisselle et verre cassés

Impression MEL

**AYEZ LE BON GESTE,
CHANGEZ DE RÉFLEXE**

MIEUX TRIER SES DÉCHETS AVEC LA MEL

CITEO

MEL

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Pérenchies

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Le tri de vos emballages et de vos papiers se simplifie !

Depuis des années, la Métropole Européenne de Lille s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et des papiers et pour réduire le volume des ordures ménagères résiduelles (bac gris). Si nos efforts conjoints offrent des résultats encourageants, cette simplification des règles de tri vise à augmenter encore les performances de recyclage sur notre territoire.

Quels sont les bénéfiques recherchés ?

Cette nouvelle règle de tri facilite la réalisation de votre geste de tri quotidien qui deviendra, nous le souhaitons, systématique.

Nous visons également moins d'erreurs dans le bac ou sac jaune, donc moins de refus de tri dans les centres de tri et ainsi un plus fort taux de recyclage.

En triant plus, vous contribuez à accroître le recyclage des emballages en plastique, et vous participez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de notre environnement.

Et en pratique, cela se passe comment ?

Dès le 30 janvier, la MEL va déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité de votre habitation.

Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès leur mise en place.

Vous pouvez trouver le Point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur le site de la MEL.



Désormais plus de doute, tous les emballages ménagers et les papiers se trient à domicile dans votre bac ou sac jaune et votre verre se dépose dans un point d'apport volontaire !

À partir du 6 février 2024, vous déposerez donc dans le bac ou sac jaune tous les emballages plastiques sans exception !

Vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers feront l'objet de changements :

- Sortez exceptionnellement vos bacs destinés aux emballages ménagers et papiers le 5 février à partir de 19 heures.
- Laissez votre bac sur le domaine public jusqu'à la mise en place du couvercle jaune.
- Votre couvercle deviendra jaune, ou un nouveau bac sera livré si celui-ci est cassé.
- Un autocollant présentant les consignes de tri actualisées sera collé sur votre bac.

Voici les nouveaux réflexes à adopter :

- Je dépose mon emballage dans mon bac ou sac de tri jaune.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon bac ou sac jaune. Je peux plier les cartons pour gagner de la place !
- Les jours et les horaires de sortie de vos différents bacs ou sacs restent inchangés.

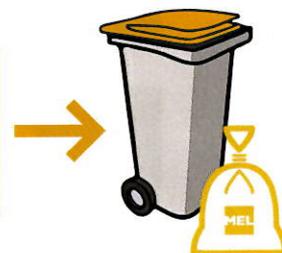


Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon



+ Tous les autres emballages en plastique

Pots de yaourt, barquettes en plastique, tube de dentifrice et de cosmétique, sacs plastiques, surfilmages



Pour retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la MEL :

<http://www.lillemetropole.fr/dechets>

Veuillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte,
traitement, tri et valorisation des déchets



AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

À la demande de la Métropole Européenne de Lille, un ambassadeur du tri de la société Voix Publique s'est présenté à votre domicile pour vous expliquer les nouvelles modalités de tri mises en place dans votre commune et sur toute la métropole lilloise.

Désormais, les emballages en verre (bouteilles, bocaux, etc.) ne doivent plus être jetés dans votre poubelle des déchets à trier mais être déposés dans les Points d'Apport Volontaire.

Ce nouveau geste contribue à faciliter et améliorer la qualité du tri.

 **Pour trouver votre Point d'Apport Volontaire le plus proche, rendez-vous prochainement sur le site internet de la MEL lillemetropole.fr/dechets**

Pour récupérer votre kit d'explication sur les nouveaux gestes de tri à adopter, adressez-vous à l'accueil de votre mairie.



Pour plus d'infos, appelez-nous au 0 800 711 771

Service et appel gratuits. De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

